

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2021-06-028

24 juin 2021

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 27 mai 2021

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 24 juin 2021,

Décide

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 27 mai 2021 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 24 juin 2021

Jérôme TIXIER
Président du Conseil d'administration

